



Mairie de Saint Arnoult
Madame Joëlle Jégat - Maire
Monsieur Arnaud Baguenier - Adjoint
à l'Urbanisme
Place du jeu de paume
78730 Saint Arnoult en Yvelines

Saint Arnoult le 31 mai 2021,

Madame le Maire, Monsieur l'Adjoint à l'Urbanisme,

La loi SRU fixe pour certaines villes et certains villages, dont Saint-Arnoult, le pourcentage de logements sociaux qui doivent être présents sur le territoire communal. Saint-Arnoult devrait à priori présenter 25% de logements sociaux en 2025.

La mairie a choisi pour les nouveaux logements de construire moitié de logements sociaux et moitié de logements en accession à la propriété.

Dans l'Eclair 155 (page 3) vous avancez que sur la période 2017-2019 le manque de logements sociaux se chiffrait à 114.

Le conseil municipal a évoqué le projet de construction de 800 logements dont 400 sociaux pour les années à venir à Saint Arnoult.

Les Arnolphiennes et les Arnolphiens souhaiteraient être plus précisément informé(e)s sur ce projet, afin de donner leur avis et que ce dernier soit pris en compte par les élu(e)s arnolphien(ne)s.

Combien de logements exactement ?

Quels types de logements?

Qui bénéficiera de ces logements ?

Qui décidera de l'attribution de ces logements ?

Où pourraient être construits ces logements?

Quelles infrastructures supplémentaires devront être construites ?

Quel coût prévisible pour les Arnolphien(ne)s?

Quelles conséquences sur le stationnement, circulation et autres problèmes liés à l'augmentation conséquente de sa population (aux alentours de 30%)... et quelles solutions envisagées par la mairie ?

Quand sont prévues ces constructions?

Est-il exact que le Préfet a le pouvoir de décider sur « tout » sans que le conseil municipal ait le moindre mot à dire ?

L'attitude du conseil municipal concernant ces logements sera-t-elle de collaborer pleinement avec le Préfet ou bien de s'opposer frontalement à lui ? Si oui par quelles actions ? Où est le curseur entre ces deux approches ?

... font parties des nombreuses questions que se posent les Arnolphien(e)s qui sont très partiellement informé(e)s, alors que de nombreux(ses) autres ne savent rien de ce projet.

L'Association Comités de Quartiers, au nom des Arnolpiennes et des Arnolphiens, demande la tenue d'une réunion publique d'information très rapidement.

Dans l'attente de votre réponse.

Bonjour chez vous

Président de l'Association Comités de Quartiers

Association loi 1901 "Comités de Quartiers" - 36 rue Basse 78730 Saint Arnoult en Yvelines

Site internet: www.comites-de-quartiers.org Contact: comitesdequartiers@gmail.com